

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 28 Mars à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Election d'un membre du Bureau**

Présents : 25

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps) GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce)**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) pouvoir à Michael COURSEAUX, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Armand MERCADIER, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Olivier FAMEL, POUCHARD Éric (Lansac) pouvoir à Catherine SAEZ, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à BRIDOUX MICHEL Nadia, TABONE Alain (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS**

Absents excusés : 4

**BLANC Jean Franck (Teuillac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),**

**Secrétaire de séance : Nadia BRIDOUX MICHEL**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-

présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Vu la délibération n°2017-02 en date du 15 février 2017 par laquelle il a été décidé de créer 4 postes de Vice-présidents supplémentaires portant à 10 le nombre de Vice-Présidents, de créer 5 postes supplémentaires pour les autres membres du Bureau portant à 8 le nombre des autres membres du bureau, de dire qu'ainsi le bureau sera composé de 19 membres comprenant Le Président, 10 Vice-présidents et 8 autres membres du Bureau.

Vu l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Prignac-et-Marcamps, en date du 25 février 2018,

Considérant la vacance d'un poste de membre du Bureau,

Le Conseil Communautaire décide d'élire parmi ses membres un conseiller communautaire, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés au poste vacant de membre du bureau.

La candidature de Monsieur Michel GAILLARD est enregistrée.

Monsieur Michel GAILLARD ayant obtenu 33 voix. Il est élu membre du bureau.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 29 Mars 2018.

Le Président

A.DUMAS

